Commune de MOLESMES (89, Yonne)

Plan Local d'urbanisme

Pièces n°1-2 : Guide des zones environnementales sensibles en Forterre



Approuvé par la délibération du conseil municipal du :	Cachet et signature :

CDHU- Conseil Développement Habitat Urbanisme
9 boulevard Vaulabelle 89 000 Auxerre
Tel: 03.86.51.79.31

SOMMAIRE

INTRODUCTION3
CHAPITRE 1: LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES PAR LE RESEAU NATURA 2000.....5
1.1. Présentation5
1.2 Les zones Natura 2000 sur la Communauté de Communes de Forterre.....5
FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES NATURA 2 0006
SIC « Cavités à chauves-souris en Bourgogne »7
SIC « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Bourgogne"11
CHAPITRE 2: LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES PAR LES ZNIEFF14
2.1. Présentation14
2.2 Les ZNIEFF dans la Communauté de Communes de Forterre.....15
FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF DE TYPE I.....16
ZNIEFF Carrières de Champoux.....17
ZNIEFF Carrières de Courson Ouest20
ZNIEFF Les Carrières de Molesmes23
ZNIEFF Les Carrières d'Aubigny.....26
ZNIEFF Les Carrières des Fourneaux29
ZNIEFF Bois de Druyes en Forêt de Frétoy.....32
ZNIEFF Marais de Druyes34
ZNIEFF Bois Bailly Bois de Bazarnes et de Trucy-sur-Yonne, Le Boischot.....36
FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF DE TYPE II.....38
ZNIEFF Massif forestier de Val de Mercy à Courson et de Vincelles à Mailly-Le Château ..39
ZNIEFF Forêt de Frétoy.....41
FICHES DESCRIPTIVES DE PROTECTION DES CHAUVE-SOURIS.....43
FICHES DESCRIPTIVES DE PROTECTION DES MILIEUX.....52

INTRODUCTION

Prescriptions juridiques applicables aux documents de planification: l'anticipation des projets à venir

L'article 6.3 de la directive "Habitats" dispose que "*tout plan ou projet non lié ou nécessaire à la gestion d'un site Natura 2000 ou d'une ZNIEFF , mais susceptible de l'affecter de manière significative...fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site, eu égard aux objectifs de conservation de ce dernier*".

En conséquent, tout projet de programme, travaux ou aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation, susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000 désigné en droit français, doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation (article L414-4 et R 414-19 du Code de l'Environnement).

Pour ne pas envisager des projets qui s'avéreraient difficilement réalisables compte tenu de l'enjeu de protection représenté par des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il importe d'identifier, à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme, les incidences de ces projets prévoyant de l'urbanisation et des aménagements dans, ou à proximité, d'un site Natura 2000.

Ces dispositions trouvent leur origine dans l'ordonnance du 3 juin 2004 et le décret du 27 mai 2005, modifiant le Code de l'Urbanisme. Elles imposent d'effectuer une évaluation des effets potentiels ou avérés sur l'environnement des documents de planification, dont le Plan Local d'Urbanisme (articles L 121-10 s et R 121-14 s du Code de l'Urbanisme).

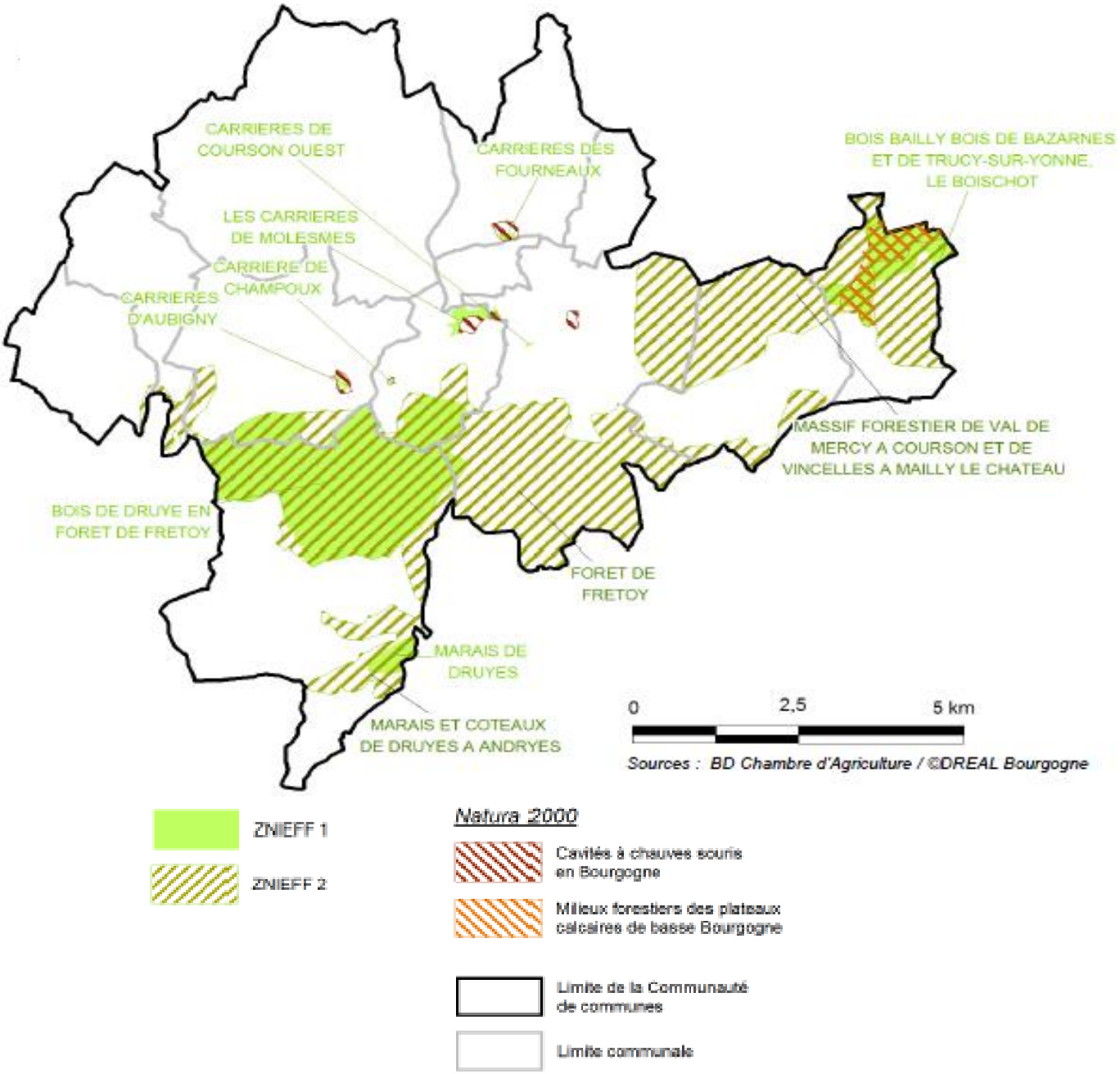
Une évaluation environnementale spécifique

La prise en compte de l'environnement dans les Plans Locaux d'Urbanisme est déjà prévue par la loi SRU (articles L 121-1 et R 123-2 du Code de l'Urbanisme).

L'évaluation environnementale sur le territoire communal présente plusieurs particularités par rapport à la prise en compte de l'environnement prévue initialement.

Le principe d'évaluation est lié à l'importance des incidences des projets que permet le Plan Local d'Urbanisme lorsqu'ils sont de nature à affecter de façon notable les habitats et espèces d'intérêt communautaire, de un ou des sites Natura 2000 au regard de leurs objectifs de conservation (article L 414-4 du Code de l'Environnement).

Carte de synthèse des zones de protection naturelle
sur la Communauté de Communes de Forterre



CHAPITRE 1: LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES PAR LE RESEAU NATURA 2000

1.1. Présentation

La loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 a donné habilitation au Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires. L'ordonnance du 11 avril 2001 a donc donné une existence juridique aux sites Natura 2 000, en transposant en droit français les directives européennes n°79-409 du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages et n°92-43 du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage, réunies pour fonder un système de protection des espaces naturels européen : le réseau Natura 2000 (articles L 414-1 à L 414-7 du Code de l'Environnement).

La Directive Oiseaux concerne soit les habitats des espèces inscrites dans son annexe I (espèces menacées de disparitions, vulnérables ou rares) soit des milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I et dont la venue est régulière. Chaque Etat désigne comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) des sites présentant un intérêt communautaire pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux en fonction des critères établis par la Directive Oiseaux.

La Directive Habitat concerne :

- Les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans son annexe I du fait de leur danger de disparition, de leur aire de répartition restreinte et/ou de leurs remarquables caractéristiques propres à l'une ou plusieurs des six régions biogégraphiques (alpine, atlantique continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale).
- Les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans son annexe II.

Chaque Etat membre propose à la Commission Européenne une liste des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats, qui une fois désignés par cette Commission deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000).

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats, la France a prévu de doter chaque site d'un document d'objectif (DOCOB) qui définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles ou réglementaires et les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation. Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des ZSC sur le territoire européen.

1.2 Les zones Natura 2000 sur la Communauté de Communes de Forterre

La Communauté de Communes de Forterre est concernée par deux zones classées Natura 2000:

- La zone Natura 2000 SIC Cavités à Chauve-souris en Bourgogne numéro FR 2600975

Communes concernées: Courson-les-Carrières, Taingy, Molesmes, Merry-Sec

- La zone Natura 2000 SIC Milieux forestiers des plateaux calcaires de Basse Bourgogne

Commune concernée: Fontenay-Sous-Fouronnes

FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES NATURA 2 000

SIC « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » numéro FR 2600975

Ce site recoupe partiellement les sites FR2600960 et FR2601000.

Communes concernées :

COURSON-LES-CARRIERES
MOLESMES
MERRY-SEC
TAINGY

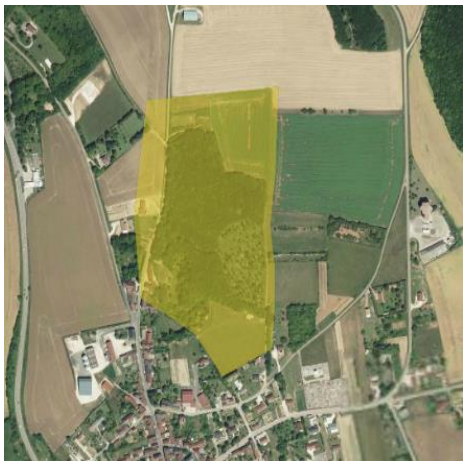
Molesmes



Molesmes



Merry-Sec



Taingy



Courson-Les-Carrières



Courson-Les-Carrières





Grand rhinolophe



Barbastelle d'Europe



Vespertillion de Bechstein



Petit Rhinolophe

CARACTERISTIQUES

Il se caractérise principalement par les cavités, naturelles ou artificielles, occupées par les chiroptères en hibernation, la couverture végétale en projection du réseau souterrain et les abords immédiats de l'entrée des cavités. Le site couvre trois périmètres : deux sont situés sur les anciennes carrières de Molesmes et un est situé sur les anciennes carrières de Courson-les-Carrières. Ce site est constitué d'un ensemble de grottes et de cavités naturelles réparties sur les départements de la Côte d'Or de la Saône-et-Loire et de l'Yonne et de la Nièvre et présentant un très grand intérêt pour la reproduction et l'hibernation de nombreuses espèces de Chiroptères.

Il est composé de 27 " entités " réparties sur 45 communes et ce, sur toute la Bourgogne. Chaque entité présentant une à plusieurs cavités.En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées sur le territoire national et considérées comme prioritaires en Europe.

ESPECES

Au sein des périmètres de ce site Natura 2000 FR2600975, il a été noté la présence de 15 espèces de chauves-souris dont 8 sont d'intérêt européen. Toutes sont présentes en hibernation et 5 espèces de chauves-souris sont concernées par des gîtes de mise bas.

Le type d'habitat principal du site Natura 2000 FR2600975 est inscrit à l'annexe I de la Directive " Habitats, Faune-Flore " sous l'intitulé " Grottes non exploitées par le tourisme ". Cet habitat est de très grande importance pour la conservation d'espèces d'intérêt européen de la même directive (chauves-souris, amphibiens...).Concernant les espèces d'intérêt européen, le site proposé prend en compte les populations régionales en hibernation suivantes compte tenu des connaissances régionales de 1995 à 2004 :

- *28% du Petit rhinolophe*
- *67% du Grand rhinolophe*
- *67% du Rhinolophe euryale*
- *77% du Vespertillion à oreilles échancrées*
- *31% du Vespertillion de Bechstein*
- *71% du Grand Murin*
- *39% du Barbastelle d'Europe*



Vespertillion à oreilles échancrées



Grand Murin



Minioptère d'Europe

TABLEAU DESCRIPTIF DES ESPECES

Code Natura 2000	Description de l'espèce et de son habitat	Menaces	Statut de conservation en France
1304 Grand Rhinolophe	Chauve-souris de 6 cm, ayant une envergure de 35 à 40 cm. Son pelage est souple et lâche de couleur gris-brun à gris-fumé plus ou moins teinté de roux ; la face ventrale est blanchâtre. Son habitat est identique à celui du petit Rhinolophe.	Son maintien et son repeuplement tiennent à la reconstitution de son habitat, des espaces de chasse, et des corridors boisés de déplacements. On note aussi une protection au niveau des gîtes, avec un maintien des sites de mise bas et d'hibernage.	Vulnérable
1321 Vespertilion à oreille échancrées	Le murin à oreilles échancrées est une espèce de chauve-souris, crépusculaire et nocturne, au vol rapide et agile. Il mesure de 8,5 à 9,5 cm, avec une envergure de 22 à 24 cm, et un poids de 8 à 10 g.	Maintien de son habitat et de ses sources de nourriture. Maintien d'un environnement peu lumineux.	Vulnérable
Vespertilion à moustaches (non classé dans l'annexe II)	De petite taille (de l'ordre d'un pouce), son pelage est brun sombre sur le dos, et gris blanchâtre sur le ventre. Petites oreilles triangulaires et pointues. Il s'alimente de diptères et de quelques araignées.	Son statut reste mal connu. Toutefois, on tiendra à maintenir son habitat, et à conserver sa zone de chasse.	Préoccupation mineure
1324 Grand Murin	Chauve-souris mesurant de 6 à 8 cm, pour une envergure d'environ 40cm. Son pelage est gris-brun, et son ventre et sa gorge sont gris-blanc. Habitat d'hibernation: grottes, mines, caves avec des températures allant de 7 à 12 °c. Habitat en période active et terrain de chasse : forêt de feuillus à végétation herbacée rase. Repos et reproduction: sites chauds et secs (toitures, greniers, combles).	Son maintien et son repeuplement tiennent à la reconstitution de son habitat, des espaces de chasse, et des corridors boisés de déplacements. On note aussi une protection au niveau des gîtes.	Vulnérable









RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation.

Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités)

Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris. A contrario, les traitements trop uniformes, notamment à base d'essences non autochtones, n'offrent pas les mêmes capacités d'accueil.

Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques.









SIC « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Bourgogne » numéro FR 2600962

Commune concernée :

FONTENAY-SOUS-FOURONNES





Helianthème



Buxus sempervirens



Oseille Scutatus



Sedum



Thymus praecox

CARACTERISTIQUES

Ce site est localisé sur des plateaux calcaires et se caractérise par des sols peu profonds, caillouteux de versants ou hauts de pentes parfois abruptes qui donnent lieu à des éboulis. Ce système, occupé par des forêts, des landes ou des pelouses, est entaillé par des vallons.

ESPECES

Ce site présente une mosaïque végétale représentative de la flore subméditerranéenne dans le Bassin Parisien. Plusieurs groupements végétaux sont caractérisés des conditions sèches et ensoleillés: Chênaies pubescentes, ourlets, landes à Buis, pelouses sèches à Orchidées. Il se caractérise par une abondance d'espèces végétales termoxérophiles et d'espèces rares à localités ponctuelles menacées et protégées en France).

C'est un site de grand intérêt faunistique: espèces méridionales ou thermophiles chez les rhopalocères, les chauve-souris et les oiseaux. Il accueille aussi de nombreux mammifères.



Seseli montanum



Galeopsis à feuilles opposées



Fétuque des glaciers



Saxifrage à feuilles opposées

TABLEAU DESCRIPTIF DES ESPECES

Code Natura 2000	Description générale	Exemples d'espèces caractéristiques du site
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (sites d'orchidées remarquables)	Pelouse rase à mi-rase ouverte, qui représente un tapis végétal avec des micro-ouvertures constituant la niche de régénération. L'abondance des terriers témoigne de la présence du lapin.	Hélianthème Thymus praecox Seseli montanum
5110 Formation stable xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	Formation arbustive dominée par le buis, sur sol calcaire. Fourrés de buis des stations chaudes et sèches situées sur des pentes rocailleuses. Participe à l'ensemble des habitats des lisières forestières et des pelouses sèches.	Buxus sempervirens
6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	Végétation pionnière à dominante de vivaces, et de dalles rocheuses plus ou moins horizontales. Atlantique à médio-européenne, souvent montagnarde.	Sedum
8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Habitat pionnier qui colonise les moraines, les pierriers issus de l'altération des falaises, et les alluvions torrentielles. Ces pierriers sont principalement mobiles, mais peuvent être occasionnellement fixés.	Galeopsis à feuilles opposées. Fétuque des glaciers. Oseille scutatus. Saxifraga à feuilles opposées.

RECOMMANDATIONS

Les pelouses sont des milieux instables qui évoluent vers le fourré ou la forêt à l'échelle de 30-40 ans. Cette évolution induit un appauvrissement des milieux. Plusieurs pelouses embuissonnées à plus de 50% nécessitent un travail adapté de débrouissaillement. Suite à l'abandon des pratiques agricoles, les pelouses sont valorisées par des plantations.

CHAPITRE 2: LES MILIEUX INVENTORIES ET PROTEGES PAR LES ZNIEFF

2.1. Présentation

Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national du fait de leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées…), menés par des scientifiques sous la direction de la DIREN. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunisitique (ZNIEFF) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement, sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important.

On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I qui recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et qui sont souvent de superficie limitée et les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou des ZNIEFF de type I.

La présence d'une ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse de la qualité des milieux naturels. Il convient de veiller à la présence hautement probable d'espèces protégées pour lesquelles existe une réglementation stricte.

De plus, l'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme "*déterminent les conditions permettant d'assurer la protection des espaces naturels, la préservation des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels...".* Tout zonage, réglementation ou réservation d'espace public qui ne prendrait pas en compte les milieux inventoriés des ZNIEFF, surtout si elles contiennent des espèces protégées, est donc susceptible de conduire à l'annulation des documents d'urbanisme.

Il est recommandé de tenir compte du type de ZNIEFF dans l'utilisation du sol dans les documents d'urbanisme:

- Les ZNIEFF de type I sont des zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées. L'urbanisation de ces zones n'est donc pas recommandée. Il est souhaitable de les classer en zones N (règlement des Plans Locaux d'Urbanisme) ou de n'y tolérer que de légers aménagements à finalité pédagogique (sentiers pédestres, points de vue...). Il est aussi possible d'utiliser l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme: les PLU peuvent "*identifier et localiser les éléments de paysage et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique*" et les porter au plan de zonage avec une trame particulière.

- Les ZNIEFF de type II, présentant des enjeux moins forts, des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

2.2 Les ZNIEFF dans la Communauté de Communes de Forterre

La Communauté de Communes de Forterre comporte différentes ZNIEFF de type I ou II. Ainsi, on y recense huit ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II.

ZNIEFF de type I:

- Carrières de Champoux
 Commune concernée: Molesmes

- Carrières de Courson Ouest
 Commune concernée: Courson-Les-Carrières

- Carrières d'Aubigny
 Commune concernée: Taingy

- Carrières de Molesmes
 Communes concernées: Molesmes, Courson-Les-Carrières

- Bois de Druyes en Forêt de Frétoy
 Communes concernées: Courson-Les-Carrières, Molesmes, Druyes-Les-Belles-Fontaines, Taingy

- Marais de Druyes
 Commune concernée: Druyes-Les-Belles-Fontaines

- Carrières des Fourneaux
 Commune concernée: Merry-Sec

- Bois Bailly, Bois de Bazarnes et Trucy-sur-Yonne le Boichot
 Commune concernée: Fontenay-Sous-Fouronnes

ZNIEFF de type II:

- Massifs forestiers de Val-de-Mercy à Courson et de Vincelles à Mailly-Le-Château
 Communes concernées: Courson-Les-Carrières, Fontenay-Sous-Fouronnes, Fouronnes

- Marais et coteaux de Druyes à Andryes
 Druyes-les-Belles-Fontaines

- Forêt de Frétoy
 Courson-les-Carrières, Duyes-Les-Belles-Fontaines, Fouronnes, Lain, Molesmes

FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF DE TYPE I

ZNIEFF "Carrières de Champoux"
numéro 260014989

Commune concernée :

MOLESMES





Myotis bechsteinii



Myotis daubentonii



Myotis myotis

CARACTERISTIQUES

La carrière de Champoux est identifiée comme un lieu d'habitat privilégié pour les chauves-souris. Elle se caractérise principalement par les cavités artificielles, occupées par les chiroptères en hibernation, la couverture végétale en projection du réseau souterrain et les abords immédiats de l'entrée des cavités. En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées sur le territoire national et considérées comme prioritaires en Europe. Les cavités des grottes offrent aux espèces un lieu idéal de vie tant pour l'hibernation que pour la nidification.

ESPECES

Plusieurs espèces de chauve-souris sont présentes sur le site:

- *Barbastella daubentonii*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros.*

RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités).Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie...) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris. A contrario, les traitements trop uniformes, notamment à base d'essences non autochtones, n'offrent pas les mêmes capacités d'accueil.



Myotis myotis



Myotis mystacinus





Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris.

Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques





ZNIEFF Carrières de Courson Ouest numéro 26001498

Commune concernée :

COURSON-LES-CARRIERES





Barbastella daubentonii



Myotis daubentonii



Myotis myotis

CARACTERISTIQUES

Les grottes et les reliefs karstiques sont des milieux particuliers qui accueillent des espèces de chauves-souris. La superficie de cette carrière est de 1,9 ha et validée en 1997.En Bourgogne, ce type de relief est développé dans toutes les régions calcaires. Très perméable à l'eau, il est sensible à toutes formes de pollution.

ESPECES

Six espèces de chauve-souris ont été identifiées:

- *Barbastella daubentonii*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros*

RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités). Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie)permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris.

A contrario, les traitements uniformes, d'essences non autochtones, n'offrent pas les mêmes capacités d'accueil. Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris. Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en



Myotis mystacinus



Rhinolophus ferruquinum



Rhinolophus hipposideros



modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques.



ZNIEFF Les Carrières de Molesmes
numéro 26001498

Commune concernée :

MOLESMES





Barbastella daubentonii



Myotis daubentonii



Myotis natterei



Myotis myotis



Myotis emarginatus

CARACTERISTIQUES

Les grottes et les reliefs karstiques sont des milieux particuliers qui accueillent des espèces de chauves-souris. La superficie de cette carrière est de 1,9 ha et validée en 1997. En Bourgogne, ce type de relief est développé dans toutes les régions calcaires. Très perméable à l'eau, il est sensible à toutes formes de pollution.

ESPECES

Neuf espèces de chauve-souris ont été identifiées:

- *Barbastella daubentonii*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros*
- *Myotis emarginatus*
- *Myotis natterei*
- *Myotis bechsteinii*

RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation.

Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités)

Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris. A contrario, les traitements trop uniformes, notamment à base autochtones, n'offrent pas les mêmes capacités d'accueil. Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en



Myotis mystacinus



Rhinolophus ferruquinum



Rhinolophus hipposideros



Myotis bechsteinii



bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques.



ZNIEFF Les Carrières d'Aubigny
numéro 260014987

Commune concernée :

TAINGY





Barbastella daubentonii



Myotis daubentonii



Myotis natterei



Myotis myotis



Myotis emarginatus

CARACTERISTIQUES

Les grottes et les reliefs karstiques sont des milieux particuliers qui accueillent des espèces de chauves-sourisEn Bourgogne, ce type de relief est développé dans toutes les régions calcaires. Très perméable à l'eau, il est sensible à toutes formes de pollution. La Carrière d'Aubigny présente la particularité d'être ouverte au public et accueille près de 17 000 visiteurs par an. Ainsi, ce site est particulièrement sensible.

ESPECES

Six espèces de chauve-souris ont été identifiées:

- *Barbastella daubentonii*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros.*

RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation.

Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités)

Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris. A contrario, les traitements trop uniformes, notamment à base autochtones, n'offrent



Myotis mystacinus



Rhinolophus ferruquinum



Rhinolophus hipposideros



Myotis bechsteinii



pas les mêmes capacités d'accueil. Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques.



ZNIEFF Les Carrières des Fourneaux numéro 260014986

Commune concernée :

MERRY -SEC





Barbastella daubentonii



Myotis daubentonii



Myotis natterei



Myotis myotis



Myotis emarginatus

CARACTERISTIQUES

Les grottes et les reliefs karstiques sont des milieux particuliers qui accueillent des espèces de chauves-sourisEn Bourgogne, ce type de relief est développé dans toutes les régions calcaires. Très perméable à l'eau, il est sensible à toutes formes de pollution. La Carrière des Fourneaux à Merry-Sec n'est plus exploitée aujourd'hui. Elle constitue donc un lieu privilégié d'hibernation et de nidification pour les espèces.

ESPECES

Six espèces de chauve-souris ont été identifiées:

- *Barbastella daubentonii*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis emarginatus*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros.*

RECOMMANDATIONS

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation.

Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une sur-fréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières…) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.

La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux, modification des accès ou de la couverture végétale des cavités)

Les modes de gestion forestiers favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis-sous-futaie) permettent de répondre favorablement aux exigences écologiques des différentes espèces de chauve-souris. A contrario, les traitements trop



Myotis mystacinus



Rhinolophus ferruquinum



Rhinolophus hipposideros



Myotis bechsteinii



uniformes, notamment à base d'essences non autochtones, n'offrent pas les mêmes capacités d'accueil.

Les bois offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris.

Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques.



ZNIEFF "Bois de Druyes en Forêt de Frétoy" numéro 260014984

Communes concernées :

COURSON-LES-CARRIERES
MOLESMES
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
TAINGY





Chênaie pubescente



Hêtraie



Iris Foetide



Pic Marc



Limodore

CARACTERISTIQUES

Ce vaste massif forestier de 1751 ha, illustre bien la diversité des groupements forestiers de basses Bourgogne.

ESPECES

Cinq espèces végétales, particulièrement intéressantes car représentatives des forêts de Bourgogne, ont été recensées.

- *Chênaie pubescente à Garance voyageuse*
- *Chênaie-charmaie à Petit Houx*
- *Iris Foetide*
- *Chênaie pédonculée à Anémone à feuilles de renoncule*
- *Hêtraie*

Deux espèces d'Orchidées rares sont présentes en lisière de forêt. La Limodore, une de ses deux orchidées est protégée en Bourgogne.On rencontre 5 à 6 espèces de Pic, dont le Pic Mar, inscrit sur la liste rouge des espèces menacées, ainsi que dans la directive oiseaux. 25 espèces d'oiseaux ont été recensées dans cette zone. 4 espèces de mammifères sont identifiées:

- *Chevreuil*
- *Blaireau*
- *Sanglier*
- *Renard*

En terme de batraciens, le *Rana dalmatina* est également identifié.

RECOMMANDATIONS

Le maintien des continuités écologiques est un enjeu de taille au sein des forêts de Bourgogne.

Les poches de boisement doivent être préservées afin de continuer à jouer un rôle de corridor essentiel à la circulation des espèces. Les défrichements doivent être maîtrisés et ne doivent pas être source de nuisances pour la tranquillité des espèces résidantes. Les lisières de forêts constituent des espaces particulièrement sensibles. L'urbanisation devra veiller à ne pas empiéter ni s'implanter à proximité immédiate de celles-ci afin de préserver leur rôle tampon.



Chevreuil



Blaireau



Sanglier



Renard

ZNIEFF "Marais de Druyes"
numéro 260008515

Commune concernée :

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES





Martin pêcheur



Locustelle tachetée



Râle d'eau

CARACTERISTIQUES

Le marais de Druyes se compose de différents milieux directement liés à la présence de la Druyes. Sa surface est de 5 hectares. Il est bordé par des prairies humides et mégaphorbiales et constitue un des rares marais alcalins de l'Yonne.. L'accumulation de différents couches de terre combinée à l'humidité des terres ont donné naissance à une zone de tourbière directement liée au marais. Le marais a été acquis en 1999 par la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage. Il est géré par la fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne.

ESPECES

Le marais de Druyes comporte 76 espèces d'oiseaux identifiées. La plupart de ces oiseaux occupent le site à temps complet. D'autres y font une halte lors de la migration. Les espèces les plus significatives sont les suivantes:

- *Martin pêcheur*
- *Locustelle tachetée*
- *Râle d'eau*
- *Bécassines*
- *Canards colverts*
- *Sarcelles d'hiver*

RECOMMANDATIONS

La surface des marais s'est trouvée considérablement réduite ces 30 dernières années du fait des aménagements hydrauliques de la rivière et de la mise en culture céréalière de certaines prairies inondables.

Le site acquis par la Fondation a été fortement dégradé par son exploitation en peupleraie entraînant entre autre un important appauvrissement de la flore. Les parcelles, les plus humides de la propriété, ont fait l'objet d'un broyage exportation en raison d'un fort développement de la végétation ligneuse, notamment de saules qui à terme auraient rendu inexploitable ce site pour les oiseaux d'eau. Dès la fin des travaux, de nombreuses espèces ont fréquenté la parcelle comme les bécassines et les canards, colverts mais aussi des sarcelles d'hiver et pilets, notamment quand les parcelles sont inondées. L'ensemble de la vallée de la Druyes présente divers intérêts touristiques. Il pourra être envisagé différents travaux d'équipement du site (type mirador d'observations) afin de permettre à un large public de se sensibiliser à la gestion des zones humides et à l'action des chasseurs pour la préservation de la
faune sauvage.





Bécassines



Canard colvert



Sarcelle d'hiver

ZNIEFF" Bois Bailly Bois de Bazarnes et de Trucy-sur-Yonne, Le Boischot" numéro 260008528

Commune concernée :
FONTENAY-SOUS-FOURONNES





Grive draine



Loriot d'Europe



Mésange huppée



Bondrée apivore



Rougequeue noir

CARACTERISTIQUES

Le Bois Bailly, situé sur la commune de Fontenay-Sous-Fouronnes, est implantée sur le coteaux. Ainsi, différentes entités géomorphologiques sont concernée: les vallées, les collines et les plateaux. Le site est le lieu de sylviculture et de chasse. Cette forêt est caractéristique des forêts de Bourgogne et représente une poche boisée, au-delà de la commune de Fontenay-Sous-Fouronnes, de 1 159 hectares.

ESPECES

Ces boisements sont le lieu de vie de différentes espèces animales. Ainsi, 40 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la zone, dont quelques espèces particulièrement fragiles:

- *Grive draine*
- *Loriot d'Europe*
- *Mésange huppée*
- *Bondrée apivore*
- *Rougequeue noir*

Les espèces végétales présentes sont très nombreuses. 85 d'entres elles ont été identifiées, dont quelques unes ayant un intérêt significatif:

- *Anémone sylvestris*
- *Bromus erectus*
- *Cornus Mas*
- *Daphne laureola*
- *Hieracium pilosella*
- *Linum catharticum*
- *Festuca ovina*

RECOMMANDATIONS

Le maintien des continuités écologiques est un enjeu de taille au sein des forêts de Bourgogne. Les poches de boisement doivent être préservées afin de continuer à jouer un rôle de corridor essentiel à la circulation des espèces. Les défrichements doivent être maîtrisés et ne doivent pas être source de nuisances pour la tranquillité des espèces résidantes. Les lisières de forêts constituent des espaces particulièrement sensibles. L'urbanisation devra veiller à ne pas empiéter ni s'implanter à proximité immédiate de celles-ci afin de préserver leur rôle tampon.



Anémone sylvestris



Daphne laureola



Hieracinum pilosella



Linum catharticum



Festuca ovina

FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF DE TYPE II

ZNIEFF "Massif forestier de Val de Mercy à Courson et de Vincelles" à Mailly-Le Château numéro 260014896

Communes concernées :

COURSON-LES-CARRIERES
FONTENAY-SOUS-FOURONNES
FOURONNES





Pic Noir



Pic Epeiche



Pic vert



Pic mar



Lezard vert

CARACTERISTIQUES

La forêt de Frétoy est une des plus vastes étendues boisées de Bourgogne avec près de 2000 hectares. Elle est exploitée pour le bois et représente un véritable "poumon vert" pour les communes alentours. Elle reste du domaine forestier appartenant à l'Etat. Elle est le lieu de promenades diverses, mais aussi d'activités économiques comme la sylviculture ou la chasse.

ESPECES

essentiellement composée d'espaces arborés. Cependant, on y recense également des landes, des pelouses et prairies ainsi que quelques fruticées. Les pelouses calcaires sont présentes en lisières de forêt et constituées d'espèces d'orchidées sont des milieux inscrits dans la Directive Habitats. 36 espèces végétales font l'objet d'une reconnaissance au sein de la zone dont quelques unes particulièrement représentées:

- *Chêne pubescent*
- *Chêne pédonculé*
- *Tilleul*
- *Érable*
- *Hêtre*
- *Aulne*
- *Orme*

La faune y est très riche, 5 espèces de pics ont été recensées sur le territoire forestier:

- Pic noir
- Pic vert
- Pic épeiche
- Pic épeichette
- Pic mar. Ce dernier est classé sur la liste rouge des espèces menacées, ainsi que dans la directive oiseaux.

On recense également les espèces suivantes:

- Lézard vert
- Engoulevent d'Europe
- Circaète Jean-Le-Blanc

PRECONISATIONS

Le maintien des continuités écologiques est un enjeu de taille au sein des forêts de Bourgogne. Les poches de boisement doivent être préservées afin de continuer à jouer un rôle de corridor essentiel à la circulation des espèces. Les défrichements doivent être maîtrisés et ne doivent pas être source de nuisances pour la tranquillité des espèces résidantes.



Chêne pubescent



Tilleuil



Erable



Aulne

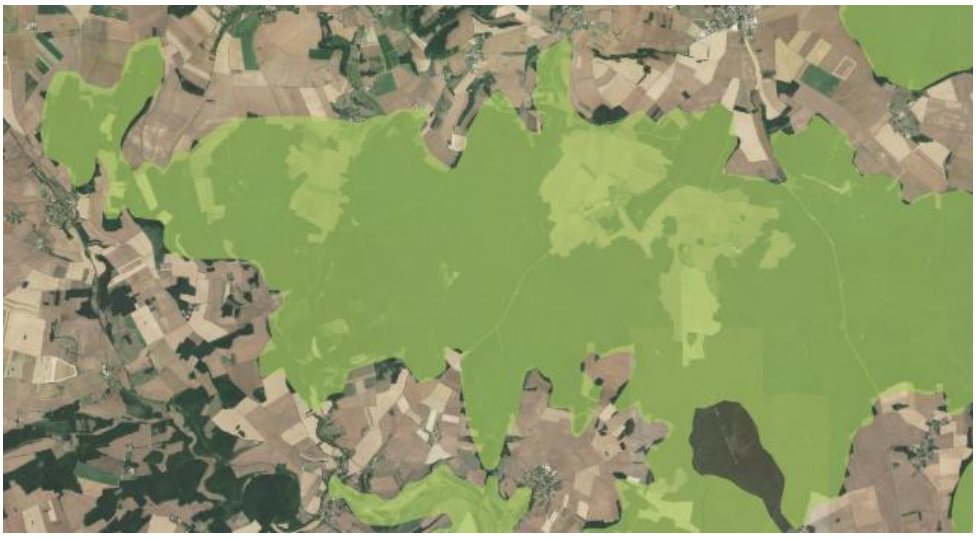


Circaète Jean-Le-Blanc

ZNIEFF "Forêt de Frétoy"
numéro 260014892

Communes concernées :

COURSON-LES-CARRIERES
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
FOURONNES
LAIN
MOLESMES
TAINGY
SEMENTRON





Chêne pubescent



Tilleuil



Erable



Aulne



Orme

CARACTERISTIQUES

La forêt de Frétoy est une des plus vastes étendues boisées de Bourgogne avec près de 2000 hectares. Elle est exploitée pour le bois et représente un véritable "poumon vert" pour les communes alentours. Elle reste du domaine forestier appartenant à l'Etat. Elle est le lieu de promenades diverses, mais aussi d'activités économiques comme la sylviculture ou la chasse.

ESPECES

La forêt est essentiellement composée d'espaces arborés. Cependant, on y recense également des landes, des pelouses et prairies ainsi que quelques fruticées. Les pelouses calcaires sont présentes en lisières de forêt et constituées d'espèces d'orchidées sont des milieux inscrits dans la Directive Habitats. 36 espèces végétales font l'objet d'une reconnaissance au sein de la zone dont quelques unes particulièrement représentées:

- *Chêne pubescent*
- *Chêne pédonculé*
- *Tilleul*
- *Érable*
- *Hêtre*
- *Aulne*
- *Orme*

La faune y est très riche, 5 espèces de pics ont été recensées sur le territoire forestier:

- *Pic noir*
- *Pic vert*
- *Pic épeiche*
- *Pic épeichette*
- *Pic mar.* Ce dernier est classé sur la liste rouge des espèces menacées, ainsi que dans la directive oiseaux.

PRECONISATIONS

Le maintien des continuités écologiques est un enjeu de taille au sein des forêts de Bourgogne. Les poches de boisement doivent être préservées afin de continuer à jouer un rôle de corridor essentiel à la circulation des espèces. Les défrichements doivent être maîtrisés et ne doivent pas être source de nuisances pour la tranquillité des espèces résidantes.Les lisières de forêts constituent des espaces particulièrement sensibles. L'urbanisation devra veiller à ne pas empiéter ni s'implanter à proximité immédiate de celles-ci afin de préserver leur rôle tampon.



Pic Noir



Pic épeiche



Pic vert



Pic mar



Pic epeichette

FICHES DESCRIPTIVES DE PROTECTION DES CHAUVE-SOURIS

(Source: DREAL Bourgogne)

1303 Petit rhinolophe

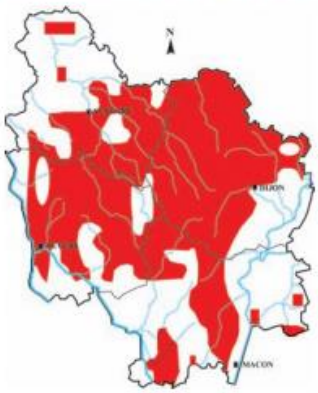
Mammifères / Chiroptères / *Rhinolophus hipposideros*

Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.

Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Les rhinolophes se distinguent facilement des autres chauves-souris par un large appendice en forme de fer à cheval entourant les narines. Au repos, ils s'enveloppent presque totalement dans leurs ailes, prenant l'allure de petits sacs pendus. Cette espèce est la pus petite des rhinolophes européens, avec une longueur de 3,7 à 4,5 cm de long (tête et corps) et une envergure de 19 à 25 cm.

Localisation de l'espèce



Espèce surtout présente dans l'Auxois, le Nivernais et les plateaux calcaires.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).



Petits rhinolophes

Mode de vie et besoins écologiques

Le petit rhinolophe recherche les secteurs lui permettant d'accomplir généralement tout son cycle biologique dans un rayon restreint autour de ses gîtes. Les paysages qu'il fréquente sont semi-ouverts, maillés de boisements linéaires jouant le rôle de corridors pour ses déplacements. Il chasse des proies de taille modeste : moucherons, petits papillons, coléoptères… La mise bas intervient en juin au sein de colonies de femelles (de quelques dizaines d'individus jusqu'à 150). Cette chauve-souris hiberne d'octobre à mars-avril dans des gîtes calmes et obscurs, où régnent une température assez constante et une hygrométrie élevée.

Habitat(s) de l'espèce

Territoires de chasse : prairies bocagères (6510 p.p.), ripisylves (91EO*), forêts à sous-bois clair (9130…), parcs, rivières (3260), plans d'eau (3150).

Gîtes de mise bas et de repos diurne : bâtiments (greniers, combles, clochers…).

Gîtes d'hibernation : grottes (8310), anciennes galeries de mines, caves…

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

En Bourgogne, les populations semblent régresser sans être considérées comme vulnérables ou en danger.

Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité forte

Représentation en Bourgogne : assez rare.

Tendance évolutive : en déclin.

Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments.
- Tranquillité et obscurité dans et autour des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Maintien des réseaux de haies et d'un paysage diversifié semi-ouvert.
- Plantation de haies ou d'alignements d'arbres dans les territoires trop ouverts.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation des gîtes d'hibernation et de mise bas (rénovation de vieux bâtiments, fermeture des anciennes mines...).
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies, ripisylves).
- Défrichements, mise en culture des prairies, plantations massives de résineux…
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est a réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1304 Grand rhinolophe

Mammifères / Chiroptères / *Rhinolophus ferrumequinum*

Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.

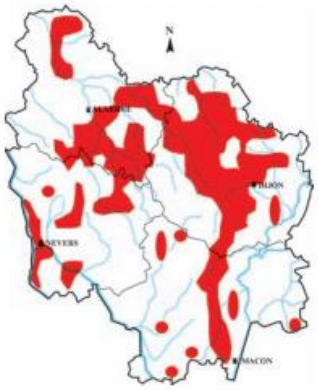
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Les rhinolophes se distinguent facilement des autres chauves-souris par un large appendice en forme de fer à cheval entourant les narines. Au repos, ils s'enveloppent presque totalement dans leurs ailes, prenant l'allure de petits sacs pendus. Cette espèce est la plus grande des rhinolophes européens, avec une longueur de 5,7 à 7 cm de long (tête et corps) et une envergure de 35 à 40 cm.



Grand rhinolophe en hibernation

Localisation de l'espèce



Espèce surtout présente sur les plateaux et côtes calcaires.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

Mode de vie et besoins écologiques

Le grand rhinolophe chasse en vol lent dans les bois clairs au printemps et dans les prairies bocagères en été. Son régime alimentaire varie, en effet, avec les saisons. Ses proies sont des insectes de taille moyenne à grande : papillons, coléoptères (notamment des coprophages liés aux bouses)… La mise bas intervient en juin au sein de colonies de femelles, souvent associées à d'autres espèces. Cette chauve-souris hiberne d'octobre à avril dans des gîtes calmes et obscurs, à température assez constante (5 à 12°C) et à hygrométrie élevée.

Habitat(s) de l'espèce

Territoires de chasse : prairies bocagères (6510), ripisylves (91EO*), forêts à sous-bois clair (9130…), fourrés (5130), pelouses (6210), rivières (3260), plans d'eau (3150).
Gîtes de mise bas et de repos diurne : bâtiments (greniers, combles, clochers…) et grottes (8310).
Gîtes d'hibernation : grottes (8310).

Etat de conservation en Bourgogne : mauvais.

En Bourgogne, elle est considérée vulnérable en raison de populations faibles (moins d'une dizaine de sites de mise bas) et fortement concentrées dans les gîtes d'hibernation. Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : rare.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes et bâtiments.
- Tranquillité et obscurité dans et autour des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Maintien des réseaux de haies et d'un paysage diversifié semi-ouvert.
- Plantation de haies ou d'alignements d'arbres dans les territoires trop ouverts.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation des gîtes de mise bas (rénovation de vieux bâtiments, clochers grillagés…).
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies, ripisylves).
- Défrichements, mise en culture des prairies, plantations massives de résineux…
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1305 Rhinolophe euryale

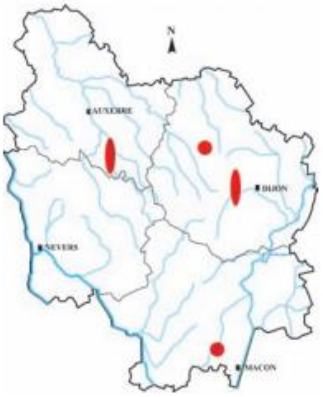
Mammifères / Chiroptères / *Rhinolophus euryale*
Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Les rhinolophes se distinguent facilement des autres chauves-souris par un large appendice en forme de fer à cheval entourant les narines. Au repos, ils s'enveloppent presque totalement dans leurs ailes, prenant l'allure de petits sacs pendus. Cette espèce a une taille intermédiaire entre le petit et le grand rhinolophe, avec une longueur de 4,3 à 5,8 cm de long (tête et corps) et une envergure de 30 à 32 cm.



Rhinolophe euryale

Localisation de l'espèce



Espèce localisée sur les plateaux et côtes calcaires, en limite nord de répartition.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

Mode de vie et besoins écologiques

La biologie et l'écologie du rhinolophe euryale sont mal connues en Bourgogne où les effectifs sont très faibles. Cette chauve-souris chasse généralement en vol lent dans les formations arborées feuillues et notamment les boisements bordés de prairies ou de pelouses sèches. Son régime alimentaire varie avec les saisons, ses proies étant des insectes de taille moyenne (papillons, mouches, coléoptères…). La mise bas intervient en juin au sein de colonies associées à d'autres espèces. Cette chauve-souris hiberne d'octobre à avril dans des gîtes calmes et obscurs, à température assez constante et à hygrométrie élevée.

Habitat(s) de l'espèce

Territoires de chasse : forêts à sous-bois clair (9130…), prairies bocagères (6510)…
Gîtes de mise bas et d'hibernation : grottes (8310).

Etat de conservation en Bourgogne : mauvais.

En Bourgogne, elle est considérée en danger. Les observations sont moins nombreuses que dans les années 1950. Un seul site de reproduction est connu et non régulier.
Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité forte
Représentation en Bourgogne : rare.
Tendance évolutive : en déclin.
Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes.
- Tranquillité et obscurité des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Maintien des réseaux de haies et d'un paysage diversifié semi-ouvert.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation de l'entrée des grottes.
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Défrichements, mise en culture des prairies, plantations massives de résineux…
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1308 Barbastelle d'Europe

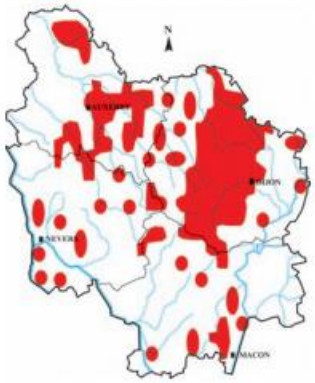
Mammifères / Chiroptères / *Barbastella barbastellus*
Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

La barbastelle présente un aspect général sombre et trapu. Sa taille est moyenne, avec une longueur de 4,5 à 6 cm (tête et corps) et une envergure de 24,5 à 28 cm. Son museau est court et aplati sur sa face noire. Ses oreilles sont largement ouvertes vers l'avant et soudées sur le front.



Barbastelle d'Europe en hibernation

Localisation de l'espèce



Espèce liée aux régions forestières : plateaux et côtes calcaires de Côte-d'Or surtout.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

Mode de vie et besoins écologiques

La barbastelle est une espèce principalement forestière, avec une préférence marquée pour les forêts âgées, à sous-étage buissonnant, dont elle exploite les allées, les lisières et la canopée. Elle évite généralement les paysages ouverts. Son régime alimentaire est spécialisé dans les petits papillons nocturnes. La mise bas intervient plutôt en juin. Les femelles élèvent un seul petit, souvent en petites colonies. Cette chauve-souris hiberne d'octobre à mars dans des gîtes divers avec une certaine tolérance aux basses températures. Elle ne rejoint les cavités souterraines que par grand froid et se tient généralement près de l'entrée.

Habitat(s) des chauves-souris

Territoires de chasse : forêts diverses (9130, 9160, 91EO*…), cours d'eau (3260), bocage...

Gîtes de mise bas : poutres des vieux bâtiments, cavités d'arbres, fentes d'écorces.

Gîtes d'hibernation : cavités d'arbres, grottes (8310), mines, tunnels...

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

En Bourgogne, ses effectifs sont réduits mais l'espèce n'est pas considérée comme menacée.

Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte

Représentation en Bourgogne : rare.

Tendance évolutive : inconnue.

Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments.
- Tranquillité et obscurité des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Préservation des arbres creux en forêt (minimum de 8 à 10 par ha) et création d'îlots de vieillissement.
- Maintien de la diversité des strates (taillis-sous-futaie, futaie irrégulière).
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Disparition de gîtes d'hibernation et des sites de mise bas (rénovation de vieux bâtiments, fermeture des anciennes mines, régression des arbres creux...).
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Plantations massives de résineux, peuplements feuillus trop réguliers.
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1310 Minioptère de Schreibers

Mammifères / Chiroptères / *Miniopterus schreibersi*

Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.

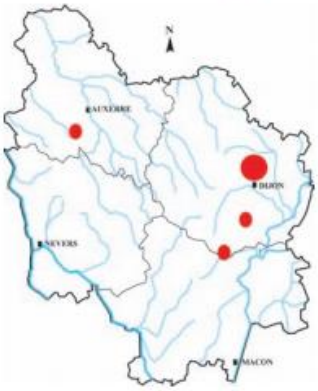
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Le minioptère de Schreibers est de taille moyenne, avec une longueur de 5 à 6,2 cm (tête et corps) et une envergure de 30 à 34 cm. Sa tête est caractéristique avec un front bombé et un museau court. Son pelage, gris-brun sur le dessus et plus clair sur le ventre, est long sur le dos et plus court sur la tête.



Minioptère de Schreibers en hibernation

Localisation de l'espèce



Espèce en limite nord de répartition, observée surtout dans quelques cavités de la Côte bourguignonne et de la Montagne dijonnaise.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

Mode de vie et besoins écologiques

Le minioptère de Schreibers utilise des routes de vol le long des lisières et des alignements d'arbres, sans hésiter à traverser des milieux ouverts de grandes cultures ou de pâturages. Le régime alimentaire est assez spécialisé dans les papillons nocturnes, comme la barbastelle. L'espèce est strictement cavernicole et sociable (jusqu'à 2000 individus au mètre carré) tant pour l'hibernation que pour la mise bas. Elle apparaît très mobile permettant des brassages de populations de différentes régions.

Habitat(s) des chauves-souris

Territoires de chasse : forêts diverses (9130, 9160…), prairies (6510).

Gîtes d'hibernation et de mise bas : grottes (8310), mines, vieux tunnels.

Etat de conservation en Bourgogne : mauvais.

L'espèce est considérée en danger en Bourgogne. Le nombre de grottes fréquentés a fortement diminué depuis les années 1950 et la reproduction n'est plus constatée. Les individus bourguignons semblent en lien avec les populations de Franche-Comté.

Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité forte

Représentation en Bourgogne : rare.

Tendance évolutive : en déclin.

Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux cavités et de leur tranquillité, sans poser de grilles.
- Incitations agricoles pour le maintien des haies.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation des cavités.
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies surtout), mise en culture des prairies.
- Plantations massives de résineux.
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1321 Vespertilion à oreilles échancrées

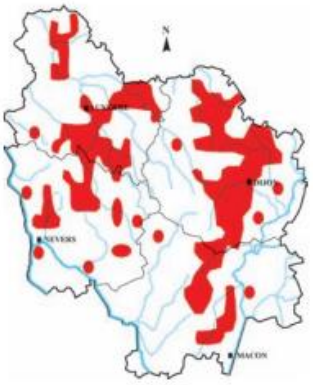
Mammifères / Chiroptères / *Myotis emarginatus*

Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.

Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Cette chauve-souris de taille moyenne (4,1 à 5,3 cm de long pour le corps et la tête, 22 à 24,5 cm d'envergure) présente un pelage épais et laineux offrant un faible contraste entre le dos gris-brun et le ventre gris-blanc. Elle se caractérise par le bord externe des pavillons auditif légèrement échancré et son museau velu marron.

Localisation de l'espèce



Espèce présente surtout sur les plateaux et côtes calcaires, un peu dans le Nivernais-Morvan.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).



Vespertilion (ou murin) à oreilles échancrées

Mode de vie et besoins écologiques

Ce vespertilion préfère les paysages mixtes de bocages et de forets avec des rivières et des étangs. Cependant, il fréquente aussi des milieux plus urbanisés (jardins, parcs et vergers). Ses axes de transit longent le plus souvent les lignes de végétation et ne traversent que rarement les zones entièrement dénudées. Très spécialisé dans les mouches et les araignées, il chasse en vol avec aisance à travers les feuillages, pratique le vol stationnaire et peut glaner les proies au sol ou sur les parois. La mise bas intervient en juin dans des colonies fidèles aux sites. L'hibernation a lieu d'octobre à avril en petits essaims accrochés au plafond des cavités souterraines.

Habitat(s) des chauves-souris

Territoires de chasse : forêts feuillues à sous-bois clair (9130…), ripisylves (91EO*), haies, prairies (6510), jardins, rivières (3260), plans d'eau (3150).
Gîtes de mise bas : bâtiments, grotte (8130).
Gîtes d'hibernation : grottes (8310), mines, tunnels…

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

Bien qu'en déclin, l'espèce ne semble pas menacée pour le moment.
Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : assez rare.
Tendance évolutive : en déclin.
Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux gîtes de mise bas et d'hibernation.
- Tranquillité et obscurité dans et autour des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Incitations agricoles pour le maintien des haies et des prairies permanentes.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation des gîtes de mise bas et d'hibernation (rénovation des vieux bâtiments, des vieux ponts, fermeture des vieilles mines...).
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies, ripisylves).
- Mise en culture des prairies, assèchement de zones humides…
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

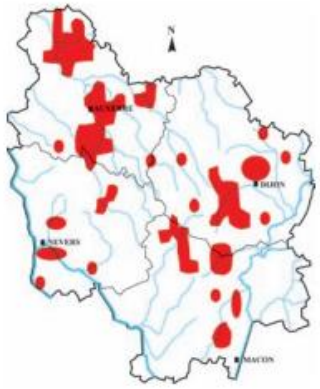
1323 Vespertilion de Bechstein

Mammifères / Chiroptères / *Myotis bechsteini*

Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Le vespertilion de Bechstein est de taille moyenne, avec une longueur de 4,5 à 5,5 cm (corps et tête) et une envergure de 25 à 30 cm. Ses grandes et larges oreilles lui donnent l'aspect d'un petit oreillard. Son pelage est long, de couleur brun clair sur le dos et blanc sur le ventre.

Localisation de l'espèce



Espèce liée aux massifs forestiers.

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).



Vespertilion (ou murin) de Bechstein

Mode de vie et besoins écologiques

Cette chauve-souris forestière marque une préférence pour les forêts mâtures (100 à 120 ans) de feuillus, clairières et d'eau. Elle chasse les papillons nocturnes et les diptères (tipules) au cours de vol papillonnant et les araignées et les insectes terrestres par glanage au sol, dans un rayon restreint autour de ses gîtes diurnes. La mise bas a lieu fin juin dans des petites colonies de quelques dizaine de femelles. L'espèce hiberne d'octobre à mars.

Habitat(s) des chauves-souris

Territoires de chasse : forêts feuillues (9130, 9160…), prairies de pâture extensives.
Gîtes de mise bas : cavités d'arbres, bâtiments, fentes de falaise…
Gîtes d'hibernation et de repos pendant la chasse : cavités d'arbres.

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

Son statut est mal connu en raison de la faiblesse des effectifs, mais les populations ne sont pas considérées comme en danger.
Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : rare.
Tendance évolutive : inconnue.
Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- **Préservation de plusieurs arbres creux à l'ha.**
- **Création d'îlots de vieillissement.**
- **Maintien et entretien des lisières.**

A ÉVITER

- **Raréfaction des arbres creux en forêt.**
- **Fragmentation de l'habitat forestier.**
- **Plantations massives de résineux.**
- **Installation d'éoliennes.**

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

1324 Grand murin

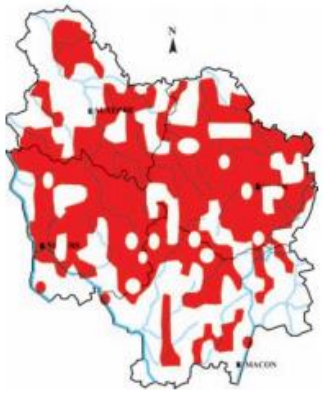
Mammifères / Chiroptères / *Myotis myotis*
Directive Habitat-Faune-Flore : annexe II.
Espèce et habitat protégés en France par l'A.M. du 23 avril 2007.

Le grand murin fait partie des plus grandes chauves-souris françaises, avec une longueur de 6,5 à 8 cm (tête et corps) et une envergure de 35 à 43 cm. Le pelage est épais et court, de couleur brun-gris sur le dos et grisâtre sur la face ventrale. Son museau allongé est brun gris.



Deux grands murins en hibernation

Localisation de l'espèce



Espèce présente dans la plupart des régions naturelles de Bourgogne

(d'après les données 2009 de Bourgogne Base Fauna).

Mode de vie et besoins écologiques

Le grand murin chasse en volant à moins d'un mètre du sol et se distingue des autres chiroptères par la capacité de glaner au sol ses proies, surtout de gros insectes terrestres. Pour cela, il recherche les prairies fauchées, les pelouses rases et les bois au sol dégagé. La mise bas intervient en juin dans des colonies de femelles (de quelques individus jusqu'à près de 1200), quelquefois en compagnie d'autres espèces. L'hibernation se déroule de novembre à fin mars, seul ou en essaim, dans des cavités souterraines où régnent une température assez constante (7 à 12°C) et une hygrométrie élevée.

Habitat(s) de l'espèce

Territoires de chasse : forêts diverses (9130, 9160…), pelouses (6210), prairies (6510)…
Gîtes de mise bas : bâtiments, vieux ponts, grottes (8310), mines.
Gîtes d'hibernation : grottes (8310), mines...

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

Les populations de grand murin ne semblent pas menacées, avec un peu moins de 200 sites d'hibernation recensés et plusieurs dizaines de gîtes de mises bas.
Toutes les chauves-souris pâtissent de la raréfication générale des insectes.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : assez rare.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Maintien de l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments.
- Tranquillité et obscurité des lieux d'hibernation et de mise bas.
- Incitations agricoles pour le maintien des haies, de la pratique de fauche et l'entretien des pelouses.
- Limitation des produits insecticides et utilisation de vermifuges non nocifs pour les insectes.
- Maintien et entretien des lisières.

A ÉVITER

- Condamnation des gîtes d'hibernation et de mise bas (rénovation de vieux bâtiments, fermeture des anciennes mines...).
- Dérangement par le bruit ou la lumière.
- Rupture de continuité des corridors biologiques (haies, ripisylves).
- Disparition des pelouses et des prairies de fauche.
- Installation d'éoliennes.

Diagnostic de présence

L'état initial est à réaliser par un spécialiste formé au détecteur d'ultrasons pour minimiser les risques de perturbation des espèces dans les gîtes. Pour ces derniers, beaucoup de données existent déjà (voir SHNA Bourgogne Base Fauna).

Il est préférable de ne pas faire état des localités précises de cette espèce sensible dans les publications.

FICHES DESCRIPTIVES DE PROTECTION DES MILIEUX

(Source: DREAL Bourgogne)

A2 – LES QUATRE TYPES PRINCIPAUX DE PAYSAGES NATURELS EN BOURGOGNE



Les différents paysages naturels de la Bourgogne peuvent être répartis en quatre grands types présentant des affinités sur le plan écologique :

- les paysages de plateaux et de côtes calcaires marqués par la nature chimique de ce substrat, et souvent par des reliefs accentués et une certaine sécheresse du sol ;
- les paysages des régions siliceuses, le Morvan principalement, sous l'influence de l'acidité du granite ou du sable et de l'humidité dans les vallons ;
- les paysages de plaines argileuses aux sols fertiles, propices aux cultures et aux herbages, souvent imperméables (régions d'étangs) ;
- les paysages de vallées alluviales qui recoupent ces différents paysages de manière linéaire.

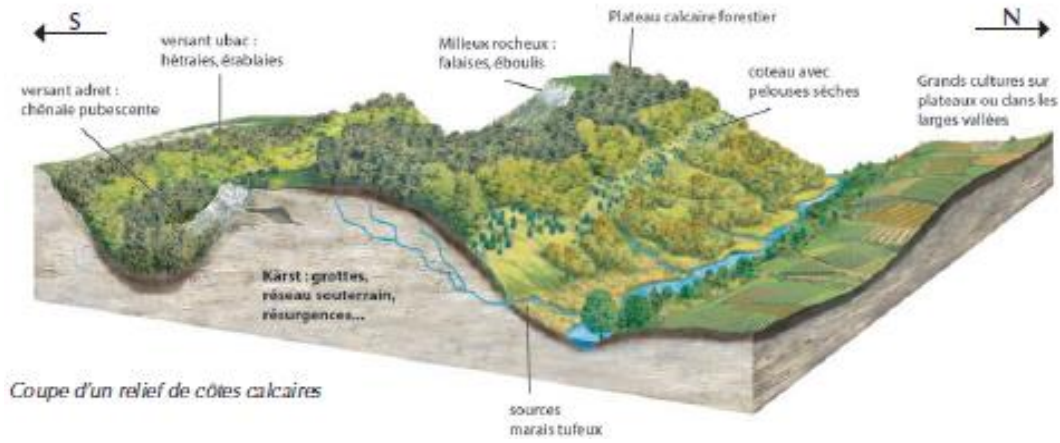
Carte des paysages naturels de Bourgogne (Chiffaut, 2004).

Les plateaux et côtes calcaires

La Bourgogne est en grande partie calcaire ou crayeuse. L'érosion a façonné ces niveaux sédimentaires variés en plateaux et côtes saillantes, sans oublier les dissolutions karstiques en profondeur, selon la dureté et l'imperméabilité de la roche.

Les plateaux calcaires sont couverts de grandes cultures céréalières et, à 40 %, de vastes forêts de chênes et de charmes, s'enrichissant en hêtres sur les reliefs plus arrosés de la Montagne dijonnaise et du Châtillonnais. Ces forêts de plateau et les vallons creusés par de multiples rivières hébergent de nombreux habitats et espèces remarquables : hêtraies, marais tufeux, grottes à chauves-souris, chouette de Tengmalm, sabot de Vénus, chabot, damier du frêne…
Les rivières de tête de bassin (dans leur zone de sources) sont souvent de bonne qualité et accueillent des espèces sensibles comme la truite fario, le chabot, la lamproie de Planer, l'écrevisse à pattes blanches, la cigogne noire ou le cingle plongeur.

La côte calcaire s'étire en un long ruban étroit de 150 km face à la plaine de Saône. Sur des sols souvent secs et sous un climat plus chaud que la moyenne régionale, s'épanouissent les vignobles renommés mais aussi une riche biodiversité. Les pelouses sèches à orchidées, d'anciens parcours à moutons abandonnés après guerre, se mêlent aux fourrés de buis et de genévriers. Les combes profondes rassemblent sur de petites surfaces plusieurs habitats et espèces aux affinités montagnardes et méridionales : érablaies de ravin, chênaies pubescentes, hêtraies, falaises, éboulis, faucon pèlerin…



Coupe d'un relief de côtes calcaires

5130 Fourré à genévrier commun

31.88 : Formation de *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires.
Alliance *Berberidion*

Ces fourrés se présentent le plus souvent sous la forme de buissons de genévrier commun épars dans les pelouses sèches. Dans les stades âgés, le peuplement peut être dense et colonisé par les arbres (pins, chênes…).



Principales espèces caractéristiques

Genévrier commun *Juniperus communis*
Epine-vinette *Berberis vulgaris*
Cerisier de Sainte-Lucie *Prunus mahaleb*
Nerprun cathartique *Rhamnus cathartica*
Alisier blanc *Sorbus aria*

Localisation de l'habitat



Habitat présent dans toutes les régions calcaires de la Bourgogne.

Écologie

Cet habitat se rencontre sur des pentes bien exposées au soleil ou sur plateau. Il affectionne les sols maigres sur substrat calcaire, marneux, granitique et même tourbeux. Dans les pelouses, la présence du genévrier commun est liée à des pratiques pastorales extensives et pérennes (le bétail refuse le genévrier et contient les feuillus).

Espèces d'intérêt communautaire et protégées

Coronille arbrisseau (*Hippocrepis emerus*), limodore avorté (*Limodorum abortivum*).

Plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux dont l'engoulevent[A224], le bruant ortolan[A379], l'alouette lulu[A246].

Valeur paysagère et usages

Les genévriers apportent aux paysages de coteaux secs une note originale avec leurs différents ports : fuselé comme un cyprès, buissonnant, étalé, retombant… Ils révèlent souvent le passé pastoral des friches calcaires. Ils sont parfois coupés pour orner les villages lors de certaines fêtes.

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

Dans la plupart des pelouses, le pâturage a cessé et ces formations sont menacées par le boisement spontané quand des plantations de pins ne les ont pas déjà fait disparaître sous leur ombrage. Sur les côtes de Dijon à Mâcon, un certain nombre de pelouses sont encore pâturées et leur état de conservation est meilleur.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : assez commun.
Tendance évolutive : en déclin.
Capacité de régénération en cas d'altération : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Pâturage extensif et pérenne.
- Débroussaillement partiel des arbustes feuillus.
- Coupe d'éclaircie dans les fourrés à genévrier trop denses.

A ÉVITER

- Abandon du pâturage.
- Entretien des pelouses par brûlis.
- Plantations de résineux.
- Coupe à blanc des genévriers.

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Estimer le taux de recouvrement du genévrier (optimum entre 25 et 50%), le taux de recouvrement des ligneux feuillus et des pelouses sèches (6210) en mosaïque.
Indiquer le mode de pâturage, l'abandon, la présence de plantations…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

6110* Pelouses pionnières sur dalle calcaire

34.11 : Pelouses calcaires karstiques.
Alliance Alysso-Sedion

Cette végétation discontinue se développe sur les dalles rocheuses affleurantes, au sein des pelouses sèches ou sur les corniches de falaises. Au sein de mousses et de lichens, croissent les orpins, de petites plantes aux feuilles charnues qui stockent des réserves d'eau.

Principales espèces caractéristiques

Orpins (plusieurs espèces) *Sedum sp. pl.*
Céraistre nain *Cerastium pumilum*
Germandrée botryde *Teucrium botrys*
Saxifrage à trois doigts *Saxifraga tridactylites*
Petite luzerne *Medicago minima*

Localisation de l'habitat



Habitat commun dans les régions calcaires : Côtes, plateaux du Nord de la Côte d'Or, du Sud de l'Yonne.

Écologie

Cet habitat est lié aux affleurements de calcaire dur formant des rochers et des dalles. Le sol est embryonnaire, limité aux fissures de la roche ou formé d'une mince pellicule constituée par les mousses et lichens pionniers. De bonnes conditions d'ensoleillement sont nécessaires.

Espèces d'intérêt communautaire et protégées

Microp e droit (*Bombycilaena erecta*).

Plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux en commun avec les pelouses sèches, dont le circaète Jean-le-Blanc[A080], l'oedicnème criard[A133], l'engoulevent[A224], l'alouette lulu[A246].

Valeur paysagère

Ces habitats ponctuels participent à la diversité des paysages de côtes calcaires.



Groupement à orpins

Etat de conservation en Bourgogne : bon.

L'état est globalement bon en Bourgogne en raison d'une relative stabilité naturelle de cette végétation. Les menaces sont faibles car les sévères conditions de sol limitent toute valorisation économique hormis l'ouverture de carrière.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité faible
Représentation en Bourgogne : assez commun.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de régénération en cas d'altération : assez bonne.

CONSEILLÉ

- Aucune intervention

A ÉVITER

- Ouverture de carrière.
- Piétinement sur les belvédères au sommet de falaises.

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Indiquer la présence de traces de piétinement…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

6210 (*) Pelouses sèches sur calcaire

34.32 à 34.34 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (* sites d'orchidées remarquables)

Ces prairies basses présentent un aspect très fleuri au printemps (orchidées, potentilles, hélianthèmes…) et en automne (gentianes). En été, elles apparaissent jaunes. Plusieurs formes existent selon les conditions de sol : la pelouse très sèche (*Xerobromion*) et la pelouse mésophile (*Mesobromion*) sur roche ou alluvions calcaires, la pelouse sur sable calcaire à légèrement acide (*Koelerio-Phleion*).



Pelouse très sèche (Xerobromion) de la côte dijonnaise (21)

Alliances

Mesobromion ; Xerobromion ; Koelerio-Phleion.

Principales espèces caractéristiques

34.32 Pelouses calcicoles mésophiles (*Mesobromion*) :
Brome érigé *Bromus erectus*
Fétuque de Léman *Festuca lemanii*
Brachypode penné *Brachypodium pinnatum*
Hélianthème nummulaire *Helianthemum nummularium*
Brunelle à grandes fleurs *Prunella grandiflora*
Cirse sans tige *Cirsium acaule*

34.33 Pelouses calcicoles sèches (*Xerobromion*) :
Brome érigé *Bromus erectus*
Fétuque de Bourgogne *Festuca burgundiana*
Hélianthème des Apennins *Helianthemum apenninum*
Koelérie du Valais *Koeleria vallesiana*
Laîche de Haller *Carex halleriana*
Laîche humble *Carex humilis*
Coronille minime *Coronilla minima*

34.34 Pelouses un peu acides (*Koelerio-Phleion*) :
Koelérie à grandes fleurs *Koeleria macrantha*
Fléole de Boehmer *Phleum phleoides*
Fétuque à longues feuilles *Festuca longifolia*
Jasione des montagnes *Jasione montana*
Persil de montagne *Oreoselinum nigrum*
Saxifrage granulée *Saxifraga granulata*

Localisation de l'habitat



Les pelouses du *Mesobromion* et du *Xerobromion* sont présentes sous différentes formes dans toutes les régions calcaires, marneuses et crayeuses. Les pelouses du *Koelerio-Phleion* (rares) se rencontrent dans le Morvan et sur les terrasses sableuses des vallées de la Loire et de l'Allier.

Écologie

Ces pelouses croissent sur des sols dérivés de roches calcaire, marno-calcaire, crayeuse ou sableuse. Il s'agit de rendzines, de sols bruns calcaires ou calciques (dépourvu de calcaire dans les horizons supérieurs), plus ou moins épais, avec une réserve utile en eau moyenne à faible. Un bon ensoleillement est nécessaire, l'ombrage faisant régresser la plupart des espèces. Les pelouses doivent être entretenues par un pâturage extensif et des débroussaillements complémentaires. A défaut, elles évoluent en fourrés puis en bois, plus ou moins vite selon l'épaisseur du sol.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*), armoise camphrée (*Artemisia alba*), armoise des champs (*Artemisia campestris*), aster lynosyris (*Aster linosyris*), cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*), carline sans tige (*Carlina acaulis*), gentiane ciliée (*Gentianella ciliata*), gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), inule des montagnes (*Inula montana*), lin d'Autriche (*Linum austriacum ssp. collinum*), lin français (*Linum leonii*), liseron des Monts Cantabriques (*Convolvulus cantabrica*), marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus*), micrope droit (*Bombycilaena erecta*), persil de montagne (*Oreoselinum nigrum*), odontide de Jaubert (*Odontites jaubertiana*), orchis singe (*Orchis simia*), orobanche du thym (*Orobanche alba*), orobanche d'Alsace (*Orobanche*



Le nombre d'espèces d'orchidées définit le caractère prioritaire de l'habitat

alsatica), silène à bouquets (*Silene armeria*), silène à oreillettes (*Silene otites*), stipe pennée (*Stipa pennata*), trèfle souterrain (*Trifolium subterraneum*).

Damier de la succise[1065], plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux dont le circaète Jean-le-Blanc[A080], l'oedicnème criard[A133], l'engoulevent[A224], l'alouette lulu[A246], le bruant ortolan[A379].

Valeur paysagère et usages

De toponymie variée (« friche », « chaume » « chaumot », « teppe » ou « tope », « larris », « larrey »), les pelouses sèches ajoutent une tonalité méridionale à nos paysages de côtes calcaires, surtout lorsqu'elles jaunissent en été.
Elles offrent un paysage de transition, intercalé entre les forêts de haut versant et les espaces ouverts des vallées ou avec les vignobles de bas de versants.

Etat de conservation en Bourgogne : moyen à mauvais.

Les pelouses mésophiles (*Mesobromion*), sur sol assez épais, se sont largement enfrichées depuis l'arrêt de leur pâturage, sauf en Saône-et-Loire où elles sont encore souvent pâturées. Les pelouses abandonnées ont été valorisées en plantations de pins ou en culture. Elles sont menacées à moyen terme.
Les pelouses sur sable (*Koelerio-Phleion*) sont très localisées et couvrent des surfaces assez faibles. Certaines bénéficient de mesures agro-environnementales (Val de Loire, Morvan).



Pelouse sur sable (Koelerio-Phleion) en bord de Loire (58)



Pelouse mésophile (Mesobromion)

Les pelouses xérophiles (*Xerobromion*) évoluent plus lentement vers le stade boisé et les conditions de sol limitent leur valorisation économique, hormis l'ouverture de carrière. Elles sont peu menacées et plusieurs sont protégées : réserves naturelles de la Combe Lavaux et de Bois du Parc ; arrêtés de biotope à Marcilly-sur-Tille, Talant, Vergisson ; parcours de moutons sur la Côte dijonnaise avec le Conservatoire des sites naturels bourguignons…

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : rare (*Koelerio-Phleion*), à assez commun.
Tendance évolutive : en déclin.
Capacité de régénération en cas d'altération : assez bonne.

CONSEILLÉ

- **Pâturage extensif.**
- **A défaut, entretien mécanique régulier.**

A ÉVITER

- **Abandon du pâturage.**
- **Intensification (apports d'engrais, chargement élevé) qui modifient la flore.**
- **Brûlage dirigé.**
- **Plantation forestière.**
- **Mise en culture.**
- **Ouverture de carrière.**
- **Loisirs motorisés.**

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Estimer le taux de recouvrement des buissons (maximum 25%) et des arbres.
Compter les pieds des différentes espèces d'orchidées (caractère prioritaire de l'habitat).
Indiquer les modalités de pâturage éventuel, la présence de plantations, de dépôts de déchets et autres dégradations.
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

8130 et 8160*
Végétations d'éboulis calcaires

61.3- Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes et éboulis médio-européens calcaires.

H

Ces végétations sont clairsemées au sein d'éboulis fins à grossiers, situées sur les pentes fortes des vallons rocheux, souvent en pied de falaises.



Végétation d'éboulis dans une combe de la côte dijonnaise (21)

Alliances *Stipion calamagrostis ; Scrophularion juratensis ; Leontodontion hyoseroidis.*

Principales espèces caractéristiques

Centranthe à feuilles étroites *Centranthus angustifolius*
Ibéris de Durand *Iberis intermédia* var. *durandii*
Rumex en écusson *Rumex scutatus*
Gaillet de Fleurot *Galium fleurotii*
Liondent des éboulis *Leontodon hyoseroides*
Silène des rochers *Silene vulgaris ssp glareosa*
Scrophulaire du Jura *Scrophularia canina ssp juratensis*

Localisation des habitats



Les éboulis calcaires sont représentés ponctuellement sur les Côtes, de Dijon à Mâcon, l'Arrière-Côte de Beaune, la Montagne dijonnaise, le Châtillonnais, le Tonnerrois, l'Auxerrois.

Écologie

Les éboulis doivent être encore mobiles. Cet état ne s'observe plus que sur des pentes raides, situées sous des falaises de roches gélives soumises à une érosion active (alternance de gel et de dégel). Le substrat est composé d'éléments fins à grossiers, mêlés de terre fine. Les végétations d'éboulis calcaires recherchent l'exposition sud, sauf celles du *Scrophularion*. L'habitat peut s'observer sur les déblais de carrières de roches calcaires.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Biscutelle d'Alsace (*Biscutella laevigata ssp varia*), ibéris intermédiaire (*Iberis intermedia*), laser de France (*Laserpitium gallicum*), linaire des Alpes (*Linaria alpina ssp. petraea*), scutellaire des Alpes (*Scutellaria alpina*).

Plusieurs espèces de reptiles.

Valeur paysagère

Les éboulis participent avec les falaises au caractère pittoresque des régions escarpées : combes de Dijon à Beaune, Val Suzon, Vallée de l'Armançon, vallée de la Cure en amont de Vermenton.

Etat de conservation en Bourgogne : moyen.

Les exploitations de carrières en roche massive ont fait disparaître plusieurs éboulis calcaires d'importance, dont l'unique station de violette de Cry (Yonne), et constituent encore une menace. Certains éboulis évoluent en pelouse fermée puis en boisement, suite à un arrêt naturel de l'érosion qui les prive d'apports réguliers. Quelques éboulis sont protégés dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux, des réserves biologiques de l'ONF et dans les sites classés des combes dijonnaises.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité assez forte
Représentation en Bourgogne : assez rare.
Tendance évolutive : en déclin.
Capacité de régénération en cas d'altération : assez bonne.

CONSEILLÉ

- Aucune intervention

A ÉVITER

- Ouverture de petites ou grandes carrières.
- Création de sentiers pédestres en travers des éboulis (piétinement, ravinement).

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Indiquer la présence de piétinement, de ravinement…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

8210 Végétations des rochers calcaires

62.1 : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires.
Alliances *Potentillion caulescentis* ; *Violo-Cystopteridion*

Ces végétations très clairsemées, à base de petites fougères, sont accrochées aux parois verticales des falaises, dans les fissures (les fragments de pelouses installés sur des corniches et ressauts sont à classer en 6210).



Groupement à rue des murailles

Principales espèces caractéristiques

Capillaire des murailles *Asplenium trichomanes*
Rue des murailles *Asplenium ruta-muraria*
Cystoptéride fragile *Cystopteris fragilis*
Arabette des sables *Cardaminopsis arenosa*
Campanule à feuilles rondes *Campanula rotundifolia*

Localisation de l'habitat



Cet habitat ponctuel est lié aux affleurements des roches les plus dures, essentiellement sur les Côtes de Dijon à Mâcon, l'Arrière-Côte de Beaune, la Montagne dijonnaise, l'Auxerrois.

Écologie

Le substrat est minéral, vertical ou presque, avec des fissures et des anfractuosités où s'accumule un peu d'humus. L'exposition est ensoleillée pour les végétations du *Potentillion caulescentis* ou ombragée pour celle du *Violo-Cystopteridion alpinae*, souvent rencontré en situation intraforestière. Ces végétations peuvent coloniser les anciens fronts de carrières et les vieux murs.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Arabette des Alpes (*Arabis alpina*), athamante de Crête (*Athamanta cretensis*), biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis*), daphné des Alpes (*Daphne alpina*), scorzonère d'Autriche (*Scorzonera austriaca*), stipe penné (*Stipa pennata*).

Plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux dont le faucon pèlerin[A103] et le grand duc d'Europe[A125].

Valeur paysagère

Les barres rocheuses des falaises sont des motifs essentiels dans les paysages les plus pittoresques et touristiques de Bourgogne : Côtes de Dijon à Macon, vallées de l'Ouche, du Suzon, de la Cure en amont de Vermenton.

Etat de conservation en Bourgogne : bon.

L'état de conservation des végétations des falaises est globalement bon, excepté quelques cas d'altération sur les parois les plus pratiquées pour l'escalade. Beaucoup de falaises sont protégées dans des sites classés, des réserves naturelles (Combe Lavaux, Bois du Parc), et par plusieurs arrêtés de protection de biotope.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité faible

Représentation en Bourgogne : assez commun.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de régénération en cas d'altération : assez bonne.

CONSEILLÉ

- Aucune intervention.
- Conservation d'îlots de végétation dans les falaises ouvertes à l'escalade.

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Indiquer le niveau de fréquentation pour l'escalade, la présence de traces de piétinement ou d'arrachages de plantes…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

A ÉVITER

- Ouverture de carrières en roche massive.
- Nettoyage total de la végétation dans les falaises équipées pour l'escalade.

8310 Cavités souterraines

Il s'agit des diverses formes karstiques développées dans les profondeurs des plateaux calcaires : grottes et gouffres accessibles mais non exploités, riches en chauves-souris, autres cavités non accessibles, réseaux souterrains contenant de l'eau.



Grotte du Bel Affreux à Antheuil (21)

Localisation de l'habitat



Ces habitats très ponctuels se rencontrent dans les régions calcaires ou crayeuses.

Écologie

Les cavités naturelles propices aux chauves-souris doivent être assez profondes pour garantir l'obscurité, une température moyenne tamponnée, une forte humidité. Le plafond et les parois doivent présenter des fissures, des aspérités ou des concrétions facilitant l'accrochage des pattes.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France. Certaines sont d'importance communautaire : voir les fiches espèces.

Valeur paysagère et culturelle

Les grottes ont de tout temps excité l'imaginaire des hommes qui en ont fait des lieux de culte (grottes préhistoriques d'Arcy-sur-Cure, grottes christianisées) et de légendes diverses, comme celle de la Vouivre.

Etat de conservation en Bourgogne : bon

Globalement, l'état de conservation des cavités et réseaux souterrains accessibles est bon grâce au bon comportement des clubs spéléologiques et à quelques mesures de fermeture des grottes les plus riches en chauves-souris.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité moyenne
Représentation en Bourgogne : assez commun.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de régénération en cas d'altération : mauvaise.

CONSEILLÉ

- Exclure les secteurs très karstifiés de toute ouverture de carrière.
- Incitations agricoles pour limiter les intrants au-dessus des zones karstifiées.
- Gestion de la fréquentation des grottes.

A ÉVITER

- Ouverture de carrière en roche massive calcaire.
- Sur-fréquentation des grottes à chauves-souris.
- Pollution des aquifères souterrains.

Recommandations pour l'état initial

Donner les caractéristiques de l'habitat : longueur de la cavité, aspérités au plafond et sur les parois, obscurité…
Signaler le type et le niveau de fréquentation humaine, le calendrier d'ouverture, le dispositif de fermeture éventuel…
Evaluer les populations de chauves-souris : voir fiche espèces.

9130 Hêtraies-chênaies acidiclines à calcicoles

41.13 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*.
Alliances *Carpinion et Fagion*.

Cet habitat regroupe plusieurs types de peuplements forestiers dont le caractère commun est la présence constante de hêtres et de chênes. On distingue les forêts de plateaux calcaires, caractérisées par l'aspérule odorante et la mélique uniflore, les hêtraies à tilleul d'ubac, les hêtraies-chênaies à jacinthe du Morvan, les hêtraies-chênaies à millet diffus.

Espèces caractéristiques

Hêtre *Fagus sylvatica*
Chêne sessile *Quercus petraea*
Charme *Carpinus betulus*
Aspérule odorante *Galium odoratum*
Mélique uniflore *Melica uniflora*
Dentaire pennée *Cardamine heptaphylla*
Jacinthe des bois *Hyacinthoides non-scripta*
Millet diffus *Milium effusum*



Hêtraie à dentaire penné d'une combe de la côte dijonnaise (21)

Localisation de l'habitat



Habitat pouvant être rencontré dans toutes les régions calcaires de Bourgogne, le Morvan, l'Auxois, l'Autunois...

Valeur paysagère et usages

Ces peuplements représentent une part très importante de la surface boisée de la Bourgogne et marquent profondément les paysages de plateaux forestiers, comme dans la Montagne dijonnaise. Ces forêts assurent de nombreuses fonctions socio-économiques : filière bois, bois de feu, chasse, randonnée…

Etat de conservation en Bourgogne : bon.

En règle générale, ces boisements sont bien conservés hormis les surfaces plantées localement en résineux.

Ecologie

Ces hêtraies-chênaies sont installées sur différentes positions topographiques (plateau, pentes légères aux expositions intermédiaires entre le nord et le sud) et sur divers substrats : calcaire, marne, limons, colluvions siliceuses de bas de pente… Les sols sont assez profonds et relativement riches.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), sabot de Vénus[1902] (*Cypripedium calceolus*).

Chat sauvage, barbastelle d'Europe[1308], sonneur à ventre jaune[1193], lucane cerf-volant[1083], grand capricorne[1088], damier du frêne[1052], plusieurs espèces d'oiseaux dont la bondrée apivore[A072], la chouette de Tengmalm[A223], la cigogne noire[A030], l'engoulevent d'Europe[A224], le pic mar[A238], le pic noir[A236], le pic cendré[A234].

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité faible
Représentation en Bourgogne : commun.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de régénération en cas d'altération : bonne.

CONSEILLÉ

- Maintien de la diversité des essences.
- Maintien des arbustes du sous-étage, des arbres à cavités et du bois mort.
- Maintien des clairières et des ourlets pré-forestiers.

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Indiquer le type d'exploitation éventuelle, la présence de plantations…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

A ÉVITER

- Défrichements.
- Plantation de résineux.
- Elimination des essences secondaires au profit d'une essence objectif.

9160 Chênaies-frênaies

41.24 : Chênaies du *Stellario-Carpinetum*

Alliance *Fraxino-Quercion*

Ce peuplement forestier est dominé par le chêne pédonculé, accompagné du frêne élevé et du charme (le hêtre est absent). La strate arbustive est composée de noisetier, aubépines, troène, cameriser, fusain… La strate herbacée est très diversifiée, avec plusieurs espèces de sol riche et profond.

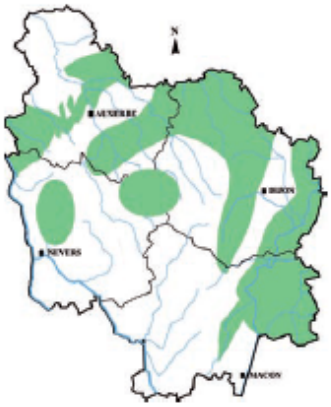


Chênaie-frênaie à ail des ours de fond de combe calcaire

Espèces caractéristiques

Chêne pédonculé *Quercus robur*
Frêne commun *Fraxinus excelsior*
Charme *Carpinus betulus*
Primevère élevée *Primula elatior*
Ficaire *Ranunculus ficaria*
Pâturin de Chaix *Poa chaixii*
Crin végétal *Carex brizoides*
Ail des ours *Allium ursinum*
Nivéole *Leucojum vernum*
Anémone fausse-renoncule *Anemone ranunculoides*
Lathrée écailleuse *Lathraea squamaria*

Localisation de l'habitat



Habitat fréquent en Bourgogne sous ses diverses formes : Bresse, Morvan, fonds de combes calcaires, terrasses supérieures limoneuses des cours d'eau (Saône…)…

Écologie

Cet habitat forestier est installé sur des sols profonds, riches en éléments minéraux, très bien alimentés en eau, présentant parfois un engorgement temporaire. Il se rencontre le plus souvent sur les terrasses alluviales supérieures, en pied de versant et en fond de vallon des régions calcaires et du Morvan, dans des dépressions sur des sols argilo-limoneux.

Espèces d'importance communautaire et protégées

Cerisier à grappes (*Prunus padus*), gagée jaune (*Gagea lutea*), sabot de Vénus[1902] (*Cypripedium calceolus*).

Barbastelle d'Europe[1308], chat sauvage, plusieurs espèces d'oiseaux dont le pic mar[A238] et le pic cendré[A234], sonneur à ventre jaune[1193], couleuvre d'Esculape, lucane cerf-volant[1083], damier du frêne[1052].

Valeur paysagère et usages

Ces forêts assurent de nombreuses fonctions socio-économiques : filière bois (production de chênes et de feuillus précieux de qualité), chasse, randonnée… Par leur présence massive, elles marquent fortement les paysages de plaine, notamment en Val de Saône.

Etat de conservation en Bourgogne : bon.

Ces boisements de chênes sont bien conservés en Bourgogne. Localement, on note des dégradations, comme la plantation de douglas dans le Morvan.

Eléments d'appréciation des incidences des aménagements

Vulnérabilité faible

Représentation en Bourgogne : commun.
Tendance évolutive : stable.
Capacité de régénération en cas d'altération : bonne.

CONSEILLÉ

- Maintien de la diversité des essences.
- Mise en place de cloisonnements pour limiter la dégradation des sols.
- Maintien des arbustes du sous-étage, des arbres morts ou à cavités.
- Maintien des clairières et des ourlets pré-forestiers.

Recommandations pour l'état initial

Calculer la surface de l'habitat, si possible selon les classes d'état de conservation.
Etablir la composition floristique (relevés phytosociologiques) et évaluer sa typicité.
Indiquer le type d'exploitation éventuelle, la présence de plantations de résineux, de coupes à blancs, de drains récents…
Signaler la présence d'espèces d'intérêt communautaire et protégées.

À ÉVITER

- Défrichements.
- Plantation de résineux.
- Elimination des essences secondaires.
- Débardage sans précaution sur les sols limoneux.
- Création de routes forestières.